

Version à jour au 24/01/2022

GUIDE DU RÉFÉRENT AFAQAP

1.	A quoi sert-il de désigner votre « Référent AFAQAP » ?	2
2.	Créer/supprimer un « Référent AFAQAP »	3
	a. Déclarer un premier référent	4
3.	Réaliser vos inscriptions de structure	ε
4.	Visualiser vos inscriptions de structure	8
5.	Changer l'inscrit à un test	9
6.	Consulter des résultats des tests	. 10
7.	Gérer les comptes de votre personnel sur le site de l'AFAQAP	. 12
	a. Créer un compte pour un nouvel arrivant	

1. A quoi sert-il de désigner votre « Référent AFAQAP » ?

Le référent est une personne de votre structure, choisie par vous pour être l'interlocuteur privilégié de l'AFAQAP et gérer les services que vous souscrivez à l'AFAQAP.

Vous pouvez désigner 1 ou 2 référents (par ex. une secrétaire + un pathologiste) et en changer à tout moment via l'espace personnel du/des référent(s).

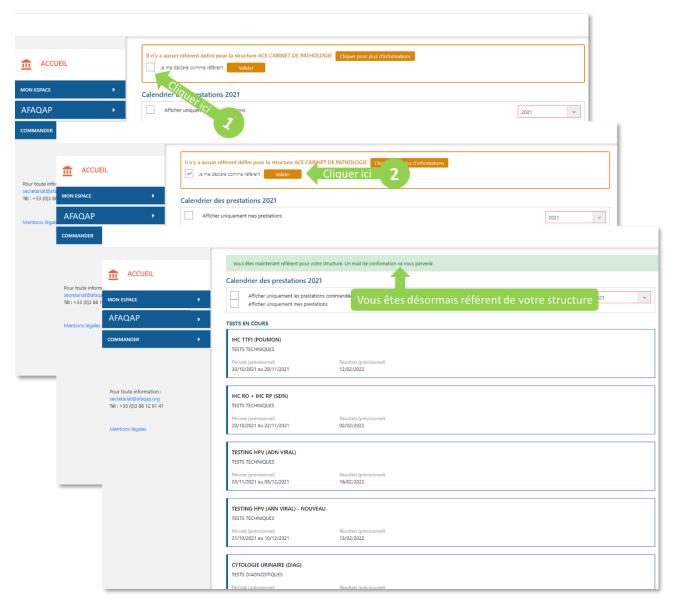
Votre référent dispose de droits spécifiques sur le site de l'AFAQAP. Il peut :

- Gérer l'ensemble des inscriptions de votre structure (voir §4,5)
- Accéder aux rapports de résultats des tests (voir §6)
- Gérer les comptes personnels sur le site de l'AFAQAP (voir §7).

2. Créer/supprimer un « Référent AFAQAP »

a. Déclarer un premier référent

Si vous êtes la première personne de votre structure à vouloir bénéficier du rôle de référent, connectez-vous à votre espace personnel sur le site de l'AFAQAP et suivez les instructions ciaprès :



Si les options ci-dessus n'apparaissent pas, cela signifie qu'une personne est déjà référente pour votre structure. C'est donc à ce premier référent de vous désigner comme second référent.

b. Déclarer un second référent

Seul le premier référent peut désigner un second référent pour sa structure.

Pour cela, il se connecte à son espace personnel sur le site de l'AFAQAP et suit les instructions décrites ci-après :



<u>Information</u>: les personnes de votre structure ayant un compte sur le site de l'AFAQAP sont automatiquement informées par courriel du nom de/des référent(s) désignés pour la structure.

c. Enlever le rôle de référent

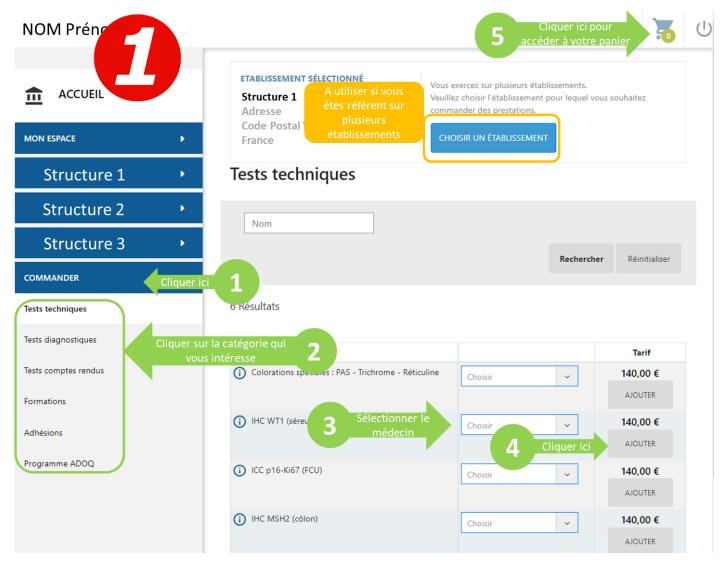
Seul un référent peut enlever le rôle de référent à l'autre référent. Pour retirer ce rôle, veuillezvous connecter à votre espace personnel en tant que référent et suivre les instructions ciaprès :



3. Réaliser vos inscriptions de structure

En tant que référent vous avez la possibilité de réaliser les inscriptions pour tous les membres de votre structure.

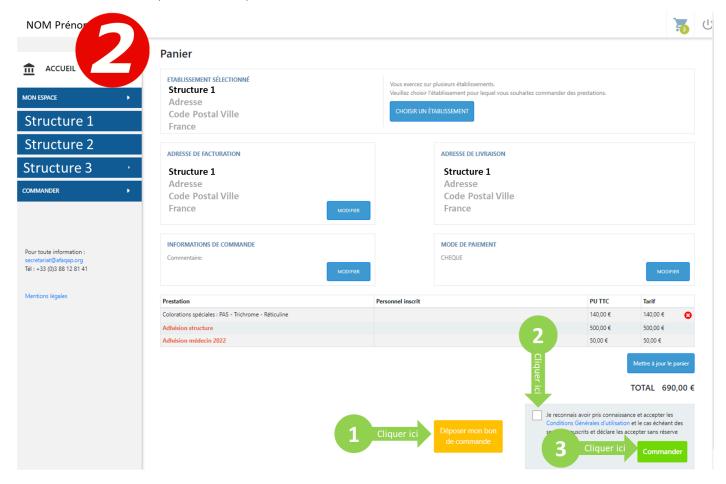
Connectez-vous à votre espace personnel et cliquez sur « COMMANDER » vous verrez apparaître les différentes catégories de prestations :



Répétez les étapes 1 à 4 pour toutes les prestations que vous souhaitez commander, puis passez à l'étape 5.

<u>Important</u>: si vous êtes le **référent de plusieurs établissements inscrits à l'AFAQAP**, veillez à bien sélectionner l'établissement concerné <u>avant</u> de faire la commande. Le changement d'établissement en cours de commande videra entièrement votre panier.

Une fois dans votre panier vous pouvez valider votre commande :

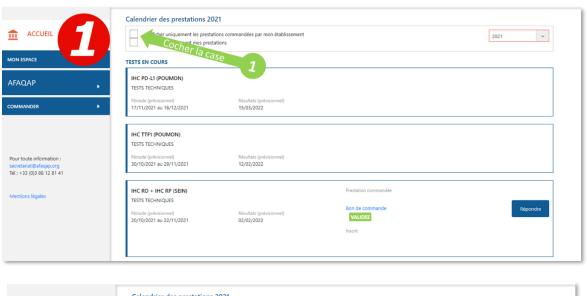


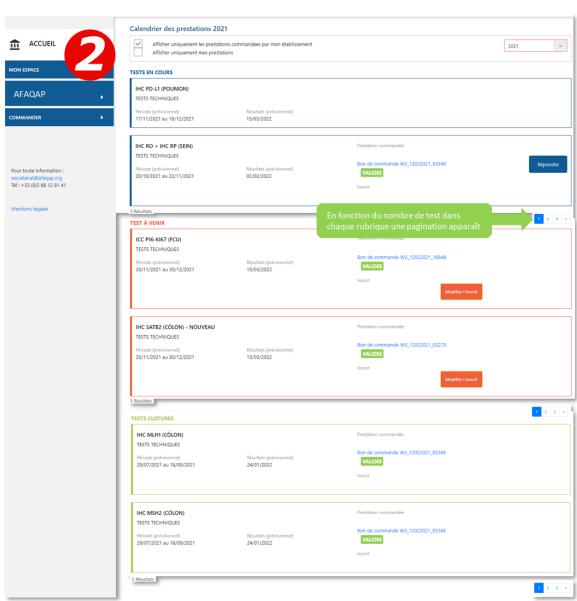
<u>Important</u>: un bon de commande au format pdf (taille maximum 2MO) est nécessaire pour valider votre panier.

4. Visualiser vos inscriptions de structure

En tant que référent vous avez une vue sur tous les tests souscrits par votre structure (tests en cours, à venir et clôturés).

Connectez-vous à votre espace personnel en tant que référent et suivez les instructions décrites ci-après :

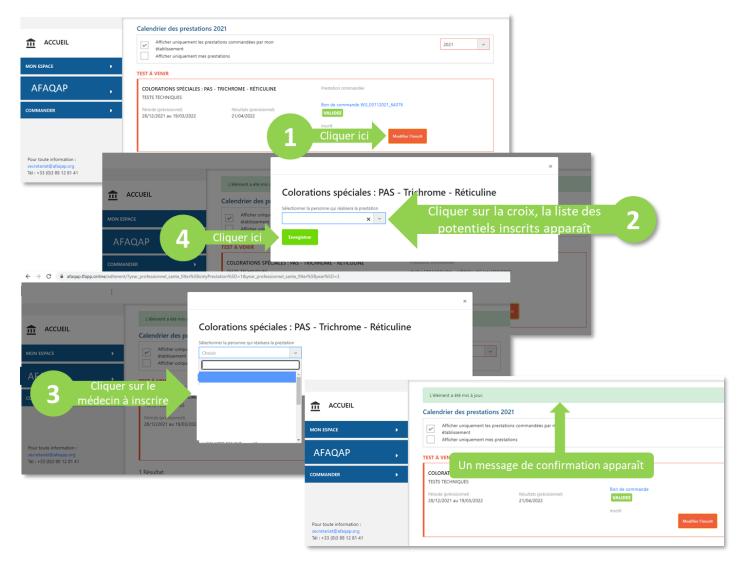




5. Changer l'inscrit à un test

En tant que référent vous avez la possibilité, pour les tests « à venir » uniquement, de « modifier l'inscrit » au test. Ce peut être utile pour anticiper une absence prévisible. Il est nécessaire que le pathologiste choisi comme nouvel inscrit ait déjà souscrit à une « adhésion médecin » pour l'année en cours.

Connectez-vous à votre espace personnel en tant que référent et suivez les instructions ci-après pour procéder à la modification d'un inscrit :



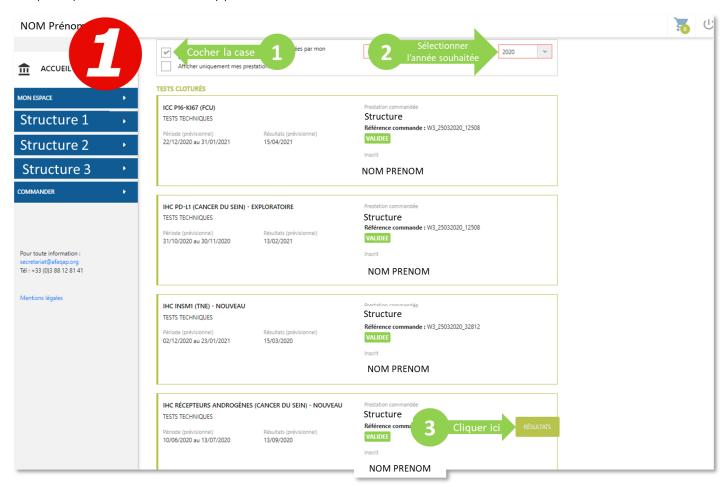
6. Consulter des résultats des tests

En tant que référent vous avez accès aux résultats des tests auxquels votre structure a participé.

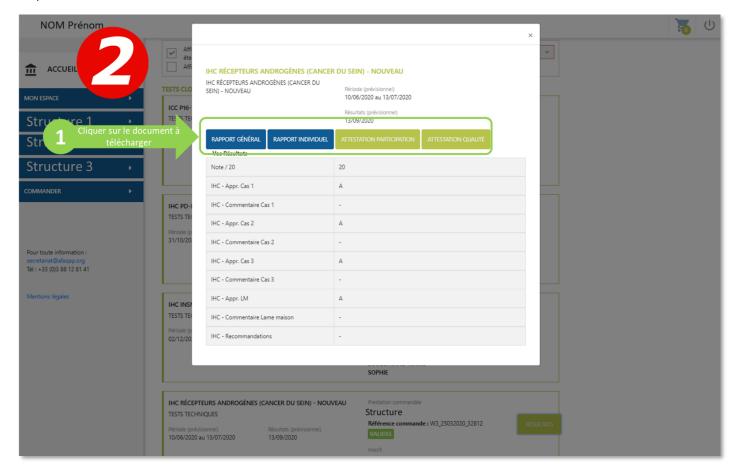
Note:

Les tests diagnostiques étant réalisés à titre personnel, seuls le rapport général et l'attestation de participation sont accessibles au référent. Les autres documents ne sont accessibles que par le médecin inscrit.

Connectez-vous à votre espace personnel en tant que référent et suivez les instructions décrites ci-après pour accéder aux rapports de résultats :



Une fenêtre contextuelle s'ouvre vous permettant d'accéder aux différents documents disponibles :



7. Gérer les comptes de votre personnel sur le site de l'AFAQAP

a. Créer un compte pour un nouvel arrivant

Lorsqu'une nouvelle personne intègre votre structure vous avez la possibilité, en tant que référent, de lui créer son compte sur le site de l'AFAQAP.

Connectez-vous à votre espace personnel en tant que référent et suivez les instructions ciaprès :



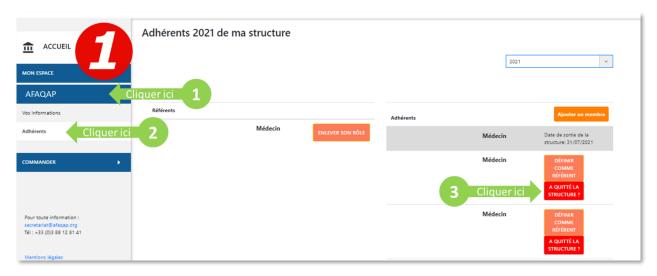
Lorsque vous aurez validé la création du compte, un courriel sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez renseignée. Ce courriel informe la personne de la création de son compte et contient un lien sur lequel elle devra cliquer pour l'activer.

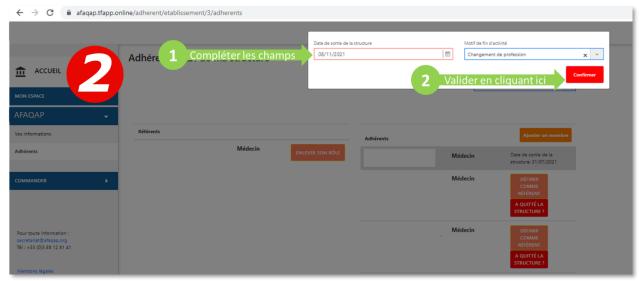
<u>Note</u>: c'est vous qui choisissez le mot de passe initial du compte. Une fois le compte activé par son titulaire, ce dernier pourra modifier son mot de passe en utilisant la fonction de « <u>Mot de passe oublié ?</u> ».

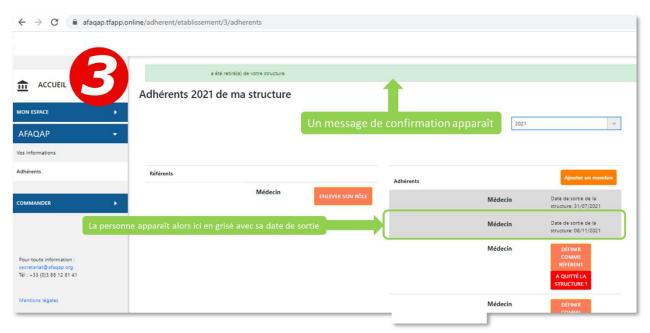
b. Détacher le compte d'une personne qui quitte votre structure

Lorsqu'une personne quitte votre structure, vous pouvez détacher son compte de votre structure.

Connectez-vous à votre espace personnel en tant que référent et suivez les instructions ciaprès :







Pour	toute	question	n'hésitez	pas à	contacter	le secré	tariat d	e l'AF	AQAP	:
2 03	88 12	81 41								

secretariat@afaqap.org